

*Assurance-chômage—Loi*

**M. Clarke:** C'est peut-être vrai, mais nous avons vu au comité les tactiques néo-démocrates faire traîner les choses en longueur. Certains d'entre nous, qui s'y trouvaient, étaient inspirés de motifs plus nobles que ceux de néo-démocrates.

**Une voix:** Trouvez-vous une auréole.

**M. Clarke:** Si l'on doute des motifs des néo-démocrates, qu'on se reporte au 10 novembre, date du renvoi du bill au comité. Les néo-démocrates ne s'y sont pas opposés. En fait, sauf erreur, aucun député néo-démocrate ne se trouvait à la Chambre à ce moment-là.

**Une voix:** Et les conservateurs alors?

**M. Clarke:** Les conservateurs étaient présents. Ils avaient hâte qu'on renvoie le bill au comité pour l'examen détaillé que seul le comité peut en faire. A mon avis, 34 réunions du comité devraient y suffire. Manifestement, les néo-démocrates veulent continuer à faire de l'obstruction. Une tactique, c'est de proposer qu'on raye l'article 1; cela peut sembler bien innocent, mais en fait on sape ainsi le principe même du bill.

Je tiens à dire pourquoi mon parti a l'intention de ne pas appuyer la motion n° 1. Depuis un certain temps, mon parti appuie ouvertement toute mesure du gouvernement qui tend à réduire les dépenses. A l'étape de la deuxième lecture, j'ai dit au nom de mon parti que ce projet de loi représentait un pas dans la bonne direction, mais que les mesures proposées par le ministre nous déplaisaient; tout le monde a pu s'en rendre compte, je pense, lorsque nous nous sommes opposés au bill à l'étape du comité. Nous ne désespérons cependant pas; nous espérons bien voir le gouvernement se rendre à la raison avant la fin du débat; la preuve, ce sont les amendements qui sont proposés par des députés de mon parti. Nous comptons présenter à nouveau nos amendements à cette étape-ci.

Je tiens à dire très brièvement pourquoi nous nous opposons à cette motion et ce que nous reprochons aux méthodes employées par le gouvernement. Nous débattons nos propositions à fond pendant ce débat, mais il est évident que les propositions du ministre ne sont pas de nature à résoudre le problème qui nous tracasse, nous et les Canadiens, dans le régime d'assurance-chômage actuel. Les propositions du ministre sont un peu trop injustes à notre goût.

En tant que parti d'envergure nationale, mon parti a eu l'occasion d'accepter les propositions de trois ministres représentant les trois provinces Maritimes. Il est à noter, entre autres, que la province gouvernée par le Nouveau parti démocratique et l'autre par le parti libéral ont aussi donné leur accord. Je ne vois rien d'extraordinaire à ce que le parti progressiste-conservateur national veuille s'entendre avec six gouvernements provinciaux progressistes-conservateurs. Cela démontre que nous pouvons travailler au niveau national comme parti pour faire valoir des idées sur lesquelles nous nous sommes entendus. Les gouvernements provinciaux ont proposé une façon plus juste de remédier aux injustices de l'assurance-chômage.

● (1612)

Le bill n'a pas la portée voulue pour corriger bien des injustices. Comme je l'ai souvent dit, il est injuste qu'un grand nombre de Canadiens qui n'ont pas droit à des prestations en vertu du régime d'assurance-chômage soient néanmoins forcés de cotiser à ce que j'appelle le déficit et que le ministre appelle un engagement. Quel que soit le nom qu'on lui donne, cela

[M. Clarke.]

coûte aux contribuables environ deux milliards de dollars chaque année. Les Canadiens qui travaillent sans se ménager à leur propre compte et ceux qui ont pris leur retraite n'ont pas droit aux prestations prévues par ce programme, mais on les oblige toutefois à absorber une partie du déficit. Nous ne pensons pas que ce soit juste.

Les députés du Nouveau parti démocratique nous parlent de leurs amis les travailleurs et de la colère que les restrictions suscitent chez eux. Il y a des travailleurs dans ma circonscription de même qu'un grand nombre de personnes qui s'occupent d'organisation ouvrière et je ne suis pas surpris que les syndicats ouvriers prétendent que certains de leurs membres perdront leurs prestations. La plupart des travailleurs canadiens se rendent compte que leur cotisation ne se limite pas à une retenue à la source mais qu'ils doivent aussi payer pour aider à combler le déficit de deux milliards de dollars. Ils n'aiment pas cela et ils ne pensent pas que ce soit juste. Les abus sont bien connus des travailleurs. En réalité, ils sont probablement mieux connus de nos travailleurs que d'un grand nombre d'entre nous à la Chambre. Les mesures proposées par le gouvernement ne toucheront pas vraiment les gens à qui il faut mettre le holà pour que ce régime soit véritablement un régime d'assurance.

Les mesures proposées par le gouvernement surchargeront injustement une bonne partie des provinces les moins riches. Les gouvernements provinciaux l'ont fait remarquer. Le gouvernement central ne l'a pas fait délibérément, mais par impéritie, il a présenté des mesures sans d'abord étudier de quelle façon les provinces en feraient finalement les frais. Le gouvernement n'a pas réagi quand on le lui a fait remarquer. Nous considérons que cette mesure est mauvaise, ce qui nous a conduits à demander certains amendements. Nous avons peut-être emprunté nos propositions aux provinces, mais elles feraient économiser davantage que les prétendues mesures d'austérité du gouvernement. Nos propositions sont moins complexes et répondent plus étroitement aux principes de l'assurance. Quand la Chambre étudiera notre motion, nous parlerons de ces propositions.

Les députés du parti libéral ont toutes mes sympathies. On leur a peut-être demandé de mettre leur programme en vigueur plus vite qu'ils ne l'auraient voulu. Depuis deux ou trois ans, le chef de mon parti demandait déjà une refonte importante du régime d'assurance-chômage. En 1976, le gouvernement commanditait un rapport intitulé «Étude globale du programme d'assurance-chômage» et en février 1977, il déposait le rapport sur cette étude. On pourrait penser que depuis, le gouvernement avait eu assez de temps pour formuler les changements à apporter, mais il ne peut même pas appliquer l'amendement sur la grosseur, parce qu'il ne répond pas aux règles relatives à la présentation des motions.

Lorsque le premier ministre (M. Trudeau) est rentré cet été de son voyage à Bonn, ce fut l'illumination. Il a annoncé aux Canadiens qu'il fallait appliquer des restrictions qui seraient annoncées ultérieurement. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) était le premier visé: il a reçu instruction de présenter ses amendements et de les déposer. Le 1<sup>er</sup> septembre, le ministre a donc fait une annonce à la Chambre, comme on le lui demandait, et a annoncé son programme. Environ deux mois plus tard, il a présenté son bill à la Chambre, et pour des raisons qu'il ne nous dira pas, les